

# **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

## **Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr)**

- LN Industries SA, 1211 Genève 8  
départements „lunetterie,, et „produits de luxe,,  
8 ho, 8 f  
8 novembre 1999 au 9 novembre 2002 (renouvellement)
- François Golay SA, 1348 Le Brassus  
automates de taillage (travaux de contrôle et de surveillance)  
1 ho, 1 f  
16 août 1999 au 8 septembre 2001 (remplacement)

## **Travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- Estavayer Lait S.A. Unité de production, 1470 Estavayer-le-Lac  
atelier de fabrication du vinaigre, Unité de production Chez-le Bart  
1 ho  
4 juillet 1999 jusqu'à nouvel avis (remplacement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr)

- Société anonyme du Journal d'Yverdon  
photocomposition, mise en page et rotative  
1 f  
4 juillet 1999 au 6 juillet 2002 (renouvellement)
- Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont  
diverses parties d'entreprise  
42 ho  
12 septembre 1999 au 23 février 2002 (remplacement)

### Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr)

- Ismeca Europe SA, 2300 La Chaux-de-Fonds  
département stock  
27 ho, 3 f  
6 septembre 1999 au 25 septembre 1999
- Socodim SA, 1401 Yverdon-les-Bains  
atelier d'usinage  
2 ho, 2 f  
1<sup>er</sup> août 1999 au 5 août 2000
- Wago Contact SA, 1564 Domdidier  
cellule électroérosion (département mécanique)  
3 ho ou plus  
19 septembre 1999 au 23 septembre 2000

### Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr)

- Socodim SA, 1401 Yverdon-les-Bains  
atelier d'usinage  
2 ho  
1<sup>er</sup> août 1999 au 5 août 2000 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

- Wago Contact SA, 1564 Domdidier  
cellule électroérosion (département mécanique)  
3 ho ou plus  
19 septembre 1999 au 23 septembre 2000
- Société anonyme du Journal d'Yverdon, 1400 Yverdon-les-Bains  
photocomposition, mise en page et rotative  
6 ho, 4 f  
4 juillet 1999 au 6 juillet 2002 (renouvellement)  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr
- Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont  
diverses parties d'entreprise  
42 ho  
12 septembre 1999 au 23 février 2002 (remplacement)

### **Travail du dimanche**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- UCB Farchim SA, 1630 Bulle  
Synthèse et pharmacie  
10 ho, 1 f  
1<sup>er</sup> août 1999 au 5 août 2000
- Socodim SA, 1401 Yverdon-les-Bains  
atelier d'usinage  
4 ho  
1<sup>er</sup> août 1999 au 5 août 2000
- Société anonyme du Journal d'Yverdon, 1400 Yverdon-les-Bains  
photocomposition, mise en page et rotative  
3 ho, 1 f  
4 juillet 1999 au 6 juillet 2002  
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr

### **Travail continu**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 25, al. 1, LTr)

- Comadur SA, succursale de Courtepin, 1784 Courtepin  
service de la fusion (chalumeaux) et des électrolyseurs  
18 ho  
26 septembre 1999 au 23 février 2002 (remplacement)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

14 septembre 1999

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail